

AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Soux-la-Ville

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les 208 jours ouvrés à compter de la date de la quinzaine jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14/09/2012
J M A A A A

NOM, PRENOMS <u>Grenier der Erencer</u>	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>92 rue Segin 69002 Lyon</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>YI 1</u>
PAR HABITANT À	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Les Champs de monieur Soux la Ville</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>296 015 m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE ZONAGE : EN ZONE NON-URBANISABLE

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISÉE DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE AUTRE ESPACE (OSÉ) AUTRE

* Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?
 OUI NON NATURE DES NUISANCES :
 DISTANCE :

* LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR À RISQUES ?
 OUI NON NATURE :
 * LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ?
 OUI NON

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	classé : capacité suffisante		non desservi	longueur en m	avant le	nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	oui	insuffisante				OUI	NON	OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État, il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R. 410-5 du Code de l'urbanisme)
 (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.
 (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), instituée par délibération du : Montant : (à joindre pour chaque projet)
 Délibération en date du :
 ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), jbidem l'accord du demandeur
 ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)
 RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-8-1-2) Montant :
 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.8) Montant :
 PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)
 PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-8-1-2) Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

I.T.L.E.
 Habitée par délibération en date du :
 EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?
 OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIÉU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?

LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?
 OUI NON

ACCÈS :

AIRES DE STATIONNEMENT :

OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

DATE : 14/09/12

LE MAIRE : 



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-à-Ville

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

11/04/2012

NOM, PRENOMS <u>Grénier des Erreces</u>	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>22 Rue Seguin, 69002 Lyon</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>YI 19 YI 21 YI 31</u>
PAR	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Sur le vq de la vigne 82440 Saux à Ville</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>88392m² 20066m² 7068m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISEE DANS UNE PARTIE NON URBANISEE EN ZONE AGRICOLE AUTRE

* Y A-T-IL A PROXIMITE DES BATIMENTS GENERANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?
 OUI NON NATURE DES NUISANCES :
 DISTANCE :
 NATURE : OUI NON

* LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ?
 * SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS :
 * LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ?
 OUI NON

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	oui	insuffisante			OUI	NON	OUI	NON (3)	OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<u>La Bourge</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<u>du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électrifié BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<u>petit emmené</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'Étal. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 352.11.1), Initiée par délibération du :
 Délibération spécifique liée au projet en date du : Montant : (à joindre pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-9-1-2) Montant :
 Délibération en date du : Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9) Montant :
 Délibération en date du : Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4) Montant :
 Délibération en date du : Montant :

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-8-1-2) Montant :
 Délibération en date du : Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Art. L. E. Nature par délibération en date du :
 EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?
 OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :
 OUI NON

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLOTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :
 SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :
 Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
 LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?
 OUI NON

OBSERVATIONS :
 OUI NON

AIRES DE STATIONNEMENT :
 OBSERVATIONS DU MAIRE

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :
 DATE : 14/11/22

LE MAIRE :
J.-C. LEMAITRE
 Mairie

DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-les-Villages

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les 15 jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14/04/2022

PAR	NOM, PRENOMS	<u>Grenier des Erances</u>	
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES)	
	<u>22 rue Sepin</u>	<u>XN 5</u>	<u>XN 6</u>
	<u>65002 Lyon</u>		
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	SURFACE DU TERRAIN	
	<u>SUR la vallée Rouyon</u>	<u>53263m²</u>	<u>143737m²</u>
	<u>89440 Saux-les-Villages</u>		

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE DANS UNE PARTIE URBANISÉE TERRAIN AGRICOLE AUTRE

• Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ? OUI NON

• LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ? OUI NON

• LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? OUI NON

• SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :

NATURE DES NUISANCES :

DISTANCE :

NATURE :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	dessert - capacité suffisante		non desservi	Seront desservi ?		nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	insuffisante	suffisante		OUI	NON	avant le	nom du concessionnaire	OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électrique BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État, il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R. 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11-1), instituée par délibération du :

Montant : (à joindre pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À LÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Delibération en date de :

Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.8)

Delibération en date de :

Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Delibération en date de :

Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

N.T.L.E. OUI NON

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIÉD'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ? OUI NON

LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON

OBSERVATIONS :

ACCES :

AIRES DE STATIONNEMENT :

OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

DATE : 14/04/2022

LE MAIRE : 

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Toux-la-Ville
 Ce avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cua) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

J J M M A A A A
 11 09 20 22

PAR	NOM, PRENOMS <u>Grenier des Erreux</u>
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>22 rue Seguin 4012</u>
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Ln Pointe 175 163 m² 89 440 Toux-la-Ville</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISÉE DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE AUTRE

* Y A-T-IL LA PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (AG. R. 111-2) ?
 NATURE DES NUISANCES :
 DISTANCE :
 NATURE :
 * LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? OUI NON
 * SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi		Sera desservi ?		avant le		nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le Maire du</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'état. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)
 (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.
 (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), Initiée par délibération de : (à joindre pour chaque projet)
 Délibération spécifique liée au projet en date du Montant :

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332-8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)
 Délibération en date du Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332-9)
 Délibération en date du Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)
 Délibération en date du Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

T.L.E.
 Initiée par délibération en date du :
 EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
 LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON

OBSERVATIONS :

ACCÈS :

AIRES DE STATIONNEMENT :


OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :
 FAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

DATE : 14/10/2022

LE MAIRE : J-C. LE MAIRE
 Maire



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Joux-la-Ville.....

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

Permis de construire

Certificat d'urbanisme

Permis d'aménager

Déclaration préalable

Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14092022

J J M M A A A A

NOM, PRENOMS	<u>Grenier des Errenes</u>	
ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	<u>22 Rue Seguin 4027</u>	
ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	<u>Sua 19 Joux-la-Ville 98691m²</u>	
REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES)	<u>4027</u>	
SURFACE DU TERRAIN	<u>98 691 m²</u>	

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE

ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISEE DANS UNE PARTIE NON URBANISEE CENTRE URBAIN DU MILIEU AGGLOMERE ESPACE AGRICOLE AUTRE

ZONAGE :

* Y A-T-IL A PROXIMITE DES BATIMENTS GENERANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?

NATURE DES NUISANCES :

DISTANCE :

NATURE : OUI NON

* LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ? OUI NON

* LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? OUI NON

* SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS :

HISTORIQUE :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	classé : capacité suffisante		non desservi	longueur en m	avant le	nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	insuffisante	adéquante				OUI	NON	OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<u>la chaux</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État, il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R. 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), Initiée par délibération de :

Délibération spécifique liée au projet en date de :

Montant :

(1) (ajouté pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Initiée l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date de :

Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.8)

Délibération en date de :

Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)

Délibération en date de :

Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

T.T.L.E. Initiée par délibération en date de :

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABOIS :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABOIS) :

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRÉSCRIPTIONS SPÉCIALES ? OUI NON

LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON

OBSERVATIONS :

OBSERVATIONS DU MAIRE :

ACCES :

AIRES DE STATIONNEMENT :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRÉSCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

DATE : 14/09/2022

LE MAIRE : J.-C. LE MAIRE

Maire



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-la-Ville

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les 10/08/22 10/01/10 quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cui). (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14/09/2022
J M A A A A

NOM, PRENOMS <u>Grenier des Erances</u>	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>22 rue Seguin 69002 Lyon</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>Y041</u>
PAR <u>HABITANT A</u>	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>SUR Boane 89440 Saux-la-Ville</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>61051 m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE) : EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISEE DANS UNE PARTIE NON URBANISEE CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMERE TERRAIN AGRICOLE AUTRE

* Y A-T-IL A PROXIMITE DES BATIMENTS GENERANT DES NUISANCES (ART. R. 111-2) ?
 OUI NON NATURE DES NUISANCES :

APPRECIATION DES RISQUES :
 * LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ?
 OUI NON DISTANCE :

HISTORIQUE :
 * LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? OUI NON
 * SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		nom du concessionnaire	pris en charge commune	
	OUI	NON			OUI	NON (3)		OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>Le chausse de</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>stationnaire</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'Etat. Il doit être d'abord motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-9 du Code de l'urbanisme)
 (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.
 (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), instituée par délibération de : (à joindre pour chaque projet)
 Délibération en date du Montant :

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), jointure l'écou du demandeur
 Délibération en date du Montant :

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.9)
 Délibération en date du Montant :

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-5-1-2)
 Délibération en date du Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9)
 Délibération en date du Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)
 Délibération en date du Montant :

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2)
 Délibération en date du Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A.T.L.E.
 Instituée par délibération en date de :
 EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?
 OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACÈDES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :
 SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRÉSCRIPTIONS SPÉCIALES ?
 LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?
 OUI NON

ACCÈS :
 OBSERVATIONS :

AIRES DE STATIONNEMENT :
 OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRÉSCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :
 FAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

DATE : 14/09/22
 LE MAIRE : J-C. LEMAIRE


AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-19-Ville

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

J J M M A A A A
14 01 2012

NOM, PRENOMS <u>Grénier der Errener</u>	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>29 rue Seguin 69002 Lyon</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>45 56</u>
PAR <u>HABITANT A</u>	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Sur le pent Boane 89440 Saux-19-Ville</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>84 833 m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE): EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE:

SANS DOCUMENT D'URBANISME: DANS UNE PARTIE URBANISEE DANS UNE PARTIE NON URBANISEE CENTRE URBAIN OU MILIEU AGGLOMERE TERRAIN AGRICOLE AUTRE

* Y A-T-IL LA PROXIMITE DES BATIMENTS GENERANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?
NATURE DES NUISANCES:
DISTANCE:
NATURE:

* LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ? OUI NON

* SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS:

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CH-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

EQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi		Sera desservi ?		avant le		nom de concessionnaire		prise en charge communale	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électrifié BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- (1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'Etat. Il doit être assorti d'un avis défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)
- (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.
- (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ÊTRE ASSUJETI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), Inutilité par délibération du :
Délibération spécifique liée au projet en date du : Montant : (à joindre pour chaque projet)

EQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT A L'EGOUT (Art. L. 332-5-1-2) Montant :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.8) Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4)

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-5-1-2) Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Art. L. 141.1. Modalité par délibération en date du :
EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :
SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON

OBSERVATIONS :

ACCES :

AIRES DE STATIONNEMENT :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :
FAVORABLE

DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :

DATE : 14/01/2012

LE MAIRE : [Signature]



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-la-Ville

Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDB, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

14 04 2012
J J M M A A A A

NOM, PRENOMS <u>PAR</u>	Grenier des Erreces	
ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	22 Ave Seguin 69002 Lyon	
ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)	le champ de devant la Vigne 89440 Saux-la-Ville	
REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES)	45 64	
SURFACE DU TERRAIN	91 912 m ²	

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME POS. PLU, CARTE COMMUNALE: EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE

ZONAGE: EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE

SANS DOCUMENT D'URBANISME: DANS UNE PARTIE URBANISÉE DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE CENTRE URBAIN OU MILIEU AGLOMÈRE AUTRE

* Y A-T-IL À PROXIMITÉ DES BÂTIMENTS GÉNÉRANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2)? OUI NON

NATURE DES NUISANCES: A DANS UNE PARTIE NON URBANISÉE TERRAIN AGRICOLE ESPACE BOISÉ AUTRE

LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR À RISQUES ? OUI NON

LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIÉTÉ ? OUI NON

SI OUI, NOMBRE DE DÉTACHEMENTS CONSTATÉS DEPUIS 10 ANS :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi		longueur en m	Sera desservi ?		nom du concessionnaire		prise en charge communale	
	OUI	NON	OUI	NON		OUI	NON	OUI	NON (3)	OUI	NON (3)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)

(2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.

(3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJÉTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11-1), Intitulé par délibération de : (à joindre pour chaque projet)
Délibération spécifique liée au projet en date du Montant :

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15-3), Intitulé l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332-8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-6-1-2) Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332-8) Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4) Montant :

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-6-1-2) Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Art. L. E. Intitulé par délibération en date de :

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ? OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTERIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLÔTURES) :

ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIÉU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES ?

LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ? OUI NON

OBSERVATIONS :

ACCÈS :

AIRES DE STATIONNEMENT :

OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) : M 19 de 2012

DATE : 14/04/2012

LE MAIRE : J-C. LEMAIRE

DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :



AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE Saux-la-Ville
 C'est avis doit être transmis au service instructeur de la DDE, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) (1)

CONCERNANT DEMANDE DE :

- Permis de construire
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Permis de démolir

DEPOSEE EN MAIRIE LE :

J J M M A A A A
 14 04 20 22

NOM, PRENOMS <u>PAR Grenier der Errener</u>	ADRESSE DU DEMANDEUR (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>22 Rue Seguin 69002 Lyon</u>	REFERENCES CADASTRALES DU TERRAIN (SECTION ET N° DES PARCELLES) <u>4519 7544</u>
HABITANT A	ADRESSE DU TERRAIN (VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE) <u>Le champ de devant la vigne 89440 Saux-la-Ville</u>	SURFACE DU TERRAIN <u>42 323m² 168 144m²</u>

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SI DOCUMENT D'URBANISME (POS, PLU, CARTE COMMUNALE): EN ZONE URBANISABLE EN ZONE NON-URBANISABLE ZONAGE :

SANS DOCUMENT D'URBANISME : DANS UNE PARTIE URBANISEE DANS UNE PARTIE NON URBANISEE TERRAIN AGRICOLE AUTRE

* Y A-T-IL A PROXIMITE DES BATIMENTS GENERANT DES NUISANCES (Art. R. 111-2) ?
 NATURE DES NUISANCES :
 DISTANCE :
 NATURE : OUI NON

* LE TERRAIN EST-IL SITUÉ DANS UN SECTEUR A RISQUES ?
 OUI NON

* LE TERRAIN EST-IL ISSU D'UNE PLUS GRANDE PROPRIETE ?
 * SI OUI, NOMBRE DE DETACHEMENTS CONSTATES DEPUIS 10 ANS :

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

LE TERRAIN CI-DESSUS EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

ÉQUIPEMENTS PUBLICS	desservi : capacité suffisante		non desservi	longueur en m	Sera desservi ?		avant la		nom de concessionnaire		prise en charge communale	
	oui	non			oui	non	oui	non	oui	non		
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux usées (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Électricité BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Voie privée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<u>la charge</u>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas intervenu dans le mois de réception de la demande dans le cas d'une décision relevant de l'État. Il doit être assorti d'un avis défavorable, ou si, favorable il est assorti d'une demande de prescriptions particulières (R. 423-72 et R 410-6 du Code de l'urbanisme)
 (2) Joindre la décision au titre de l'art. 38.3. la loi sur l'eau.
 (3) Si non, pour l'établissement des participations voir cadre 3 suivant.

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISÉ DOIT-IL ÊTRE ASSUJETI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ? OUI NON

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332-11.1), Inutile par délibération du :
 Délibération spécifique liée au projet en date du : Montant : (à joindre pour chaque projet)

ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15.3), Joindre l'accord du demandeur

ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)

RACCORDEMENT À L'ÉGOUT (Art. L. 332-9-1-2) Montant :

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (Art. L. 332.9) Montant :

PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. 311-4) Montant :

PARTICIPATION POUR NON-RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT (Art. L. 332-5-1-2) Montant :

4. FISCALITE

APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A.T.L.E.
 Inutile par délibération en date du :

EN CAS DE PROJET DE LOGEMENTS SOCIAUX H.L.M. : LA COMMUNE A-T-ELLE DÉLIBÉRÉ POUR EXONÉRER LES LOGEMENTS RÉALISÉS PAR LES ORGANISMES H.L.M. ?
 OUI NON

SI OUI, DATE DE CETTE DÉLIBÉRATION :

5. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACÈDES, CLOTURES) :

ASPECT EXTÉRIEUR ET ABORDS :

SON INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT (PLANTATIONS ET AMÉNAGEMENT DES ABORDS) :

Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?
 LES CONDITIONS D'ACCÈS SONT-ELLES SATISFAISANTES ?
 OUI NON

ACCES :

AIRES DE STATIONNEMENT :

OBSERVATIONS DU MAIRE :

6. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :
 FAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMPTE TENU DES OBSERVATIONS FIGURANT AUX RUBRIQUES CI-DESSUS) :
 DÉFAVORABLE

DATE : 14/04/2022

LE MAIRE :
J-C. LEMAIR
 Maire



